

La médecine non conventionnée sort de l'angle mort.

Au 1er janvier 2027, les ordonnances des médecins non conventionnés ne seront plus remboursées. Environ 1,1 million de patients sont concernés, et presque personne ne les informe. MonPS publie le premier annuaire national du secteur 3, sa carte de France département par département, et prépare la plateforme dédiée à cet exercice.

Dans ce dossier : les chiffres vérifiés du secteur 3 (avec leurs sources), des données exclusives issues de l'open data de l'Assurance Maladie, la carte de France du déconventionnement, le projet MonPS et son fondateur.

Secteur 3 : de quoi parle-t-on, et pourquoi maintenant ?

Un médecin « non conventionné », dit de **secteur 3**, exerce en dehors de la convention qui lie la profession à l'Assurance Maladie. Il reste inscrit à l'Ordre des médecins, soumis au code de déontologie, et ses ordonnances sont valables ; mais il fixe librement ses honoraires, et ses patients ne sont remboursés que sur le « tarif d'autorité » : **0,61 € par consultation de généraliste, 1,22 € pour un spécialiste**. Un exercice parfaitement légal, encadré, et longtemps resté confidentiel.

800 à 1 350

médecins secteur 3 en France selon les sources (Sénat, CNAM, syndicats), en hausse régulière depuis 2021

~1,1 million

de patients concernés, selon la question sénatoriale n° 08868 (mai 2026)

56,7 %

des médecins non conventionnés exercent en zone sous-dotée (décompte Sénat)

28 %

des médecins interrogés envisagent le déconventionnement (enquête Jeunes Médecins, nov. 2025, non représentative)

L'échéance qui change tout : le 1er janvier 2027. L'article 76 de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026 (loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025) met fin au remboursement des prescriptions des médecins non conventionnés. Concrètement : un médicament, une analyse ou des séances de kinésithérapie prescrits par un médecin secteur 3 ne seront plus remboursés, même délivrés en pharmacie ou réalisés en laboratoire conventionnés.

Ce que le sujet n'est pas

Ni une « fuite de la Sécu » (la désaffiliation est illégale : art. L. 114-18 du code de la Sécurité sociale, jusqu'à 6 mois d'emprisonnement et 15 000 € d'amende, et MonPS l'explique à ses lecteurs), ni une médecine réservée aux beaux quartiers : plus de la moitié des médecins concernés exercent là où les médecins manquent.

Pourquoi c'est un angle grand public

Des patients découvriront en 2027, parfois en pharmacie, que leur ordonnance n'est plus remboursée. Aucun acteur neutre ne les informait jusqu'ici : les comparateurs de mutuelles ont un biais commercial, les sites syndicaux un angle militant. C'est cet espace que MonPS occupe, côté patients comme côté praticiens.

La carte de France du secteur 3, mise à jour chaque mois

MonPS extrait chaque mois l'open data de l'Annuaire santé de l'Assurance Maladie (licence ouverte 2.0) pour recenser l'intégralité des professionnels de santé non conventionnés. Extraction du 20 juillet 2026 :

1 798

professionnels de santé non conventionnés, toutes professions

1 321

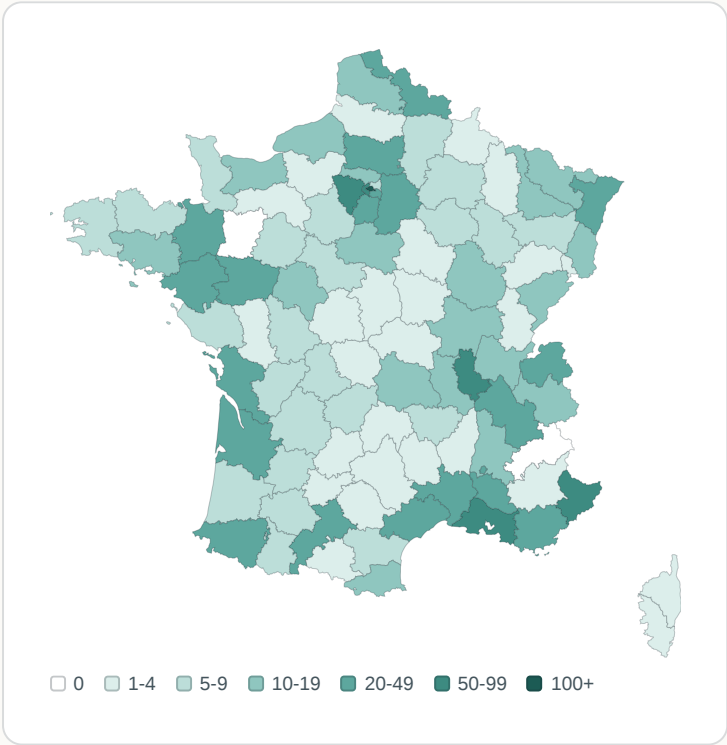
médecins, dont 1 001 généralistes (75,8 %)

98 / 101

départements français comptant au moins un praticien secteur 3

23 %

des praticiens à Paris ; 36 % en Île-de-France



Top 5 des départements

1. Paris (75)	415
2. Hauts-de-Seine (92)	90
3. Rhône (69)	76
4. Yvelines (78)	59
5. Bouches-du-Rhône (13)	58

Par spécialité

Médecins généralistes	1 001
Masseurs-kinésithérapeutes	141
Chirurgiens-dentistes	129
Pédicures-podologues	116
Psychiatres	82
Dermatologues	58
Chirurgiens plasticiens	56

Réutilisation libre. Ces décomptes sont librement citables (données sources : Assurance Maladie, licence ouverte 2.0) avec la mention « MonPS, d'après l'open data de l'Assurance Maladie » et, en ligne, un lien vers monps.fr/annuaire/carte/. Carte interactive, méthodologie complète et détail par département à cette même adresse. Nous répondons aux questions de méthode des rédactions.

Méthode : professionnels dont le statut conventionnel est « non conventionné » dans l'Annuaire santé Ameli, hors praticiens sous interdiction d'exercer. Un praticien multi-cabinets est compté dans chaque département où il exerce, une seule fois dans les totaux nationaux. Régénération mensuelle : chiffres comparables d'un mois sur l'autre.

MonPS : rendre lisible la médecine qui prend le temps

MonPS (« Mon Professionnel de Santé ») est la première plateforme française dédiée aux professionnels de santé non conventionnés. Sa promesse tient en trois mots : **transparence des honoraires, temps médical, information sourcée**. Ni promotion du déconventionnement, ni critique de l'Assurance Maladie : une réponse factuelle à une question que patients et praticiens se posent déjà.

Disponible aujourd'hui

- **L'annuaire national** : 1 798 fiches praticiens, par département et par spécialité, depuis les données officielles.
- **La carte de France du secteur 3**, mise à jour chaque mois (page 3).
- **« Comprendre le secteur 3 »** : une quinzaine de guides chiffrés et sourcés (remboursements, tarif d'autorité, échéance 2027).
- **Deux listes d'attente**, patients et praticiens, pour l'ouverture de la plateforme.

En construction

- Profils praticiens vérifiés, honoraires affichés avant la prise de rendez-vous.
- Prise de rendez-vous en ligne pensée pour les consultations longues.
- Un cercle de **médecins fondateurs** co-construit la plateforme (programme public : monps.fr/fondateurs/).
- Modèle : abonnement praticien, **0 % de commission sur les honoraires**. Gratuit pour les patients.

Ligne éditoriale assumée : tous les chiffres publiés sont sourcés (ameli, Légifrance, Sénat, service-public.fr) ; le site rappelle que la désaffiliation de la Sécurité sociale est illégale et que les praticiens secteur 3 restent soumis à leur Ordre et à la déontologie. Aucun conseil médical individuel, aucune promesse thérapeutique.

Angles possibles pour vos formats

- **Enquête** : 2027, l'ordonnance à deux vitesses. Qui sont les 1,1 million de patients concernés ?
- **Data** : la carte du déconventionnement, et pourquoi plus de la moitié des médecins secteur 3 exercent en zone sous-dotée.
- **Portrait** : ces psychiatres et généralistes qui quittent la convention pour retrouver du temps médical.
- **Pratique** : consulter hors convention, combien ça coûte vraiment (avec nos barèmes vérifiés).

Julien Wanecque, fondateur



Entrepreneur, ancien de l'Assurance Maladie.

Avant de créer MonPS, Julien Wanecque a travaillé quatre ans à la CPAM de Loire-Atlantique, au contact quotidien des professionnels de santé. Il y a vu le système de l'intérieur : des équipes dévouées, une réglementation devenue très lourde à appliquer et à vérifier, des outils en décalage avec leur époque, et des soignants qui s'épuisent.

MonPS est né de ce constat, pas d'une opposition : la médecine qui prend le temps existe déjà en France, elle est légale et encadrée, mais elle reste invisible et sous-outillée. Lui donner une place claire, honnête et accessible, c'est le projet.

« La qualité des soins commence par le temps qu'on leur consacre. MonPS n'est pas un projet contre le système : c'est un projet pour les praticiens qui choisissent de redonner au soin sa durée, et pour les patients qui les cherchent. »

Julien Wanecque, fondateur de MonPS

Disponible pour

- Interviews (presse écrite, radio, podcast, TV)
- Décryptage chiffré de la réforme 2027
- Mise en relation avec des praticiens secteur 3 (avec leur accord)
- Extraction de données à la demande depuis l'open data (par département, par spécialité)

Contact presse

contact@monps.fr

Réponse sous 24 h ouvrées.

Téléphone communiqué sur demande par e-mail.

Ressources en ligne :

monps.fr/annuaire/carte/ (données)

monps.fr/blog/ (guides sourcés)

monps.fr/a-propos/ (manifeste)

Repères express. Tarif d'autorité : 0,61 € (généraliste) / 1,22 € (spécialiste), soit environ 0,43 € / 0,85 € réellement versés · Fin du remboursement des prescriptions secteur 3 : 1er janvier 2027 (art. 76, LFSS 2026) · Médecins concernés : 800 à 1 350 selon les sources · Patients : ~1,1 million · 56,7 % des médecins secteur 3 en zone sous-dotée · Données MonPS : 1 798 praticiens recensés au 20 juillet 2026.